

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3928-2015

Date : 11 juin 2015

HEURE	REMARQUES
Participants	
AQUIP	Me Pierre-Olivier Charlebois et Mme Sonia Marcotte, PDG de l'AQUIP
COSTCO	Me Christopher L. Richter
RÉGIE	Me Louise Rozon, régisseur et présidente de la formation
	M. Laurent Pilotto, régisseur
	Mme Françoise Gagnon, régisseur
	Me Alexandre de Repentigny, avocat
	Mme Christine Lafleur, chargée de projet
	Mme Patricia Dépot, spécialiste
Procès-verbal	
13 h 30	Début de la rencontre préparatoire
13 h 30	Lecture du protocole d'ouverture par la greffière-audicière
13 h 30	Remarques préliminaires de la présidente de la formation, Me Louise Rozon, sur le déroulement et l'objet de la rencontre préparatoire, à savoir obtenir le point de vue des personnes intéressées quant au processus de traitement du dossier, à l'évolution des conditions de marché depuis trois ans, et à l'identification des questions à débattre
13 h 30	Me Rozon invite Me Pierre-Olivier Charlebois à exposer la position de l'AQUIP
13 h 31	<p>Me Charlebois expose ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ l'évolution des conditions de marché depuis trois ans : Après avoir consulté ses membres et le Portrait du marché québécois de la vente au détail d'essence et de carburant diesel préparé par la Régie, l'AQUIP arrive à la conclusion que, de toute évidence, les conditions du marché n'ont pas évolué de manière significative. Même si la Régie devait refaire l'exercice de réévaluer les coûts d'exploitation, elle en arriverait à la même conclusion. La Régie ne pourrait donc que reconduire les coûts de 3,5 ¢/l. comme dans la précédente décision, pour une nouvelle période de trois ans, conformément à l'article 59 de la Loi sur la Régie de l'énergie (la Loi) ➤ le processus de traitement du dossier : Un traitement par voie de consultation serait idéal pour minimiser les coûts, si la Régie convient de ne pas faire un débat de fond

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3928-2015



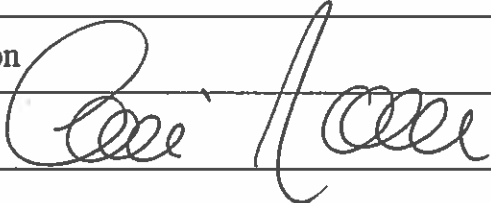
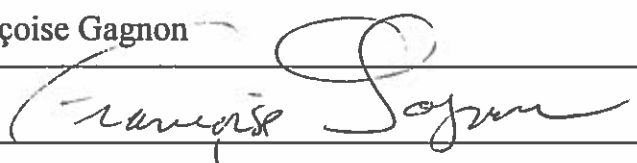
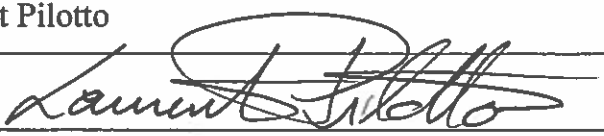
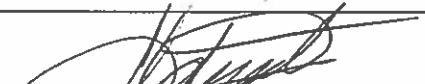
Date : 11 juin 2015

HEURE	REMARQUES
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ l'identification des questions à débattre : Si la Régie convient qu'il y a lieu de reconduire le montant de 3,5 ¢/l., il n'y a pas d'autre question à débattre. Si la Régie devait reprendre l'exercice et réévaluer les coûts, l'AQUIP pourrait présenter une preuve à l'égard des éléments mentionnés dans leur demande d'intervention au paragraphe 21, a) à g)
13 h 38	Fin de la présentation de Me Charlebois sur le point de vue de l'AQUIP
13 h 39	Pas de questions de la Régie
13 h 39	<p>La présidente de la formation invite Me Christopher L. Richter à exposer la position de COSTCO concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ le processus de traitement du dossier ➤ l'évolution des conditions de marché depuis trois ans ➤ et l'identification des questions à débattre
13 h 41	<p>Selon Costco, le processus d'examen des coûts d'exploitation manque de crédibilité, entre autres choses, puisqu'il n'y a aucun représentant des consommateurs</p> <p>Costco trouve donc inutile d'entreprendre un examen sur le fond</p> <p>À la lumière des audiences et des décisions antérieures qui excluent de la considération de la Régie des éléments essentiels selon Costco, il est presque impossible d'en arriver à une décision différente de celle rendue en 2012. La seule solution apte à corriger la situation serait d'abolir ou de modifier la Loi</p>
13 h 46	Intervention de Me Charlebois qui rappelle les trois sujets faisant l'objet de la rencontre préparatoire
13 h 46	La présidente de la formation demande à Me Richter de se concentrer sur les trois éléments cités précédemment
13 h 50	<p>Me Richter mentionne que selon Costco, il n'y a pas lieu d'y avoir une audience, le processus étant uniquement théorique, vu l'absence d'inclusion durant les trois dernières années</p> <p>Costco privilégierait un traitement par voie de consultation sur les changements survenus dans les dernières années. Il signale que le marché est en stagnation au Québec, selon le Portrait du marché québécois de la vente au détail d'essence et de carburant diesel préparé par la Régie, sauf pour une légère augmentation du nombre d'essenceries à haut volume</p>
13 h 54	Fin des représentations de Costco
13 h 54	Pas de questions de la Régie
13 h 54	La rencontre préparatoire est suspendue
15 h 18	Reprise de la rencontre préparatoire
15 h 18	Remerciements. Fin de la rencontre préparatoire. La Régie rendra dans les meilleurs délais une décision procédurale en tenant compte des points de vue exprimés aujourd'hui

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3928-2015

Date : 11 juin 2015

HEURE	REMARQUES
Signatures	
	AQUIP par Me Pierre-Olivier Charlebois 
	COSTCO par Me Christopher L. Richter 
	Régie de l'énergie par Me Louise Rozon 
	Régie de l'énergie par Mme Françoise Gagnon 
	Régie de l'énergie par M. Laurent Pilotto 
	 , greffière-audicière

**PROTOCOLE D'OUVERTURE
RENCONTRE PRÉPARATOIRE DU 11 JUIN 2015**

DOSSIER : R-3928-2015

***Rencontre préparatoire sur les coûts d'exploitation que doit supporter
un détaillant en essence ou en carburant Diesel***

Les Régisseurs désignés dans ce dossier sont : **Me Louise Rozon (Présidente de la formation),
Mme Françoise Gagnon et M. Laurent Pilotto**

Le procureur de la Régie est : **M^e Alexandre de Repentigny**

La chargée de projet de la Régie est : **Mme Christine Lafleur**

La spécialiste de la Régie est : **Mme Patricia Dépot**

Les participants sont :

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES INDÉPENDANTS DU PÉTROLE (AQUIP)
Représentée par M^e Pierre-Olivier Charlebois

COSTCO WHOLESALE CANADA LTD (COSTCO)
Représentée par M^e Christopher L. Richter

**Y A-T-IL D'AUTRES PERSONNES DANS LA SALLE QUI DÉSIRENT PRÉSENTER UNE
DEMANDE OU FAIRE DES REPRÉSENTATIONS AU SUJET DE CE DOSSIER ?**

**Je demanderais par ailleurs aux parties de bien vouloir s'identifier à chacune de leurs
interventions pour les fins de l'enregistrement.**

**Aussi, auriez-vous l'obligeance de vous assurer que votre cellulaire est fermé durant la
tenue de l'audience. Merci.**

Début : 13 h 30 Fin : 15 h 18